



Élection²⁰24 SOIRÉE DE DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Du 22 au 29 mai

VOTONS.

La campagne électorale tire à sa fin. **Vous avez jusqu'à 23 h 59 le 29 mai prochain pour faire valoir votre**

vote. Comme vous le savez, 7 personnes candidates se présentent pour pourvoir les postes de 4^e, 5^e et 6^e vice-présidences. Pour vous aider à faire votre choix, le Comité d'élection a produit plusieurs outils, dont certains se trouvent en ligne sur le site de l'Alliance. Vous êtes grandement invités à vous y référer et à partager l'information auprès de vos collègues.

La soirée de dévoilement des résultats aura lieu ce jeudi 30 mai dès 17 h, au Pub Mc Hall sur le chemin de la Côte-des-Neiges. C'est à ce moment que vous saurez qui vous représentera au Conseil d'administration de l'Alliance pour le mandat 2024-2027. Nous célébrerons, dans une ambiance décontractée, les personnes élues, mais nous lèverons aussi notre verre à toutes celles et tous ceux qui ont eu le courage de se présenter et de participer à la santé de notre processus démocratique. Au plaisir de vous y voir en grand nombre.



Alexis Richard, conseiller

LGBTQ2S+

DES RAPPELS QU'ON NE DEVRAIT PAS AVOIR À FAIRE

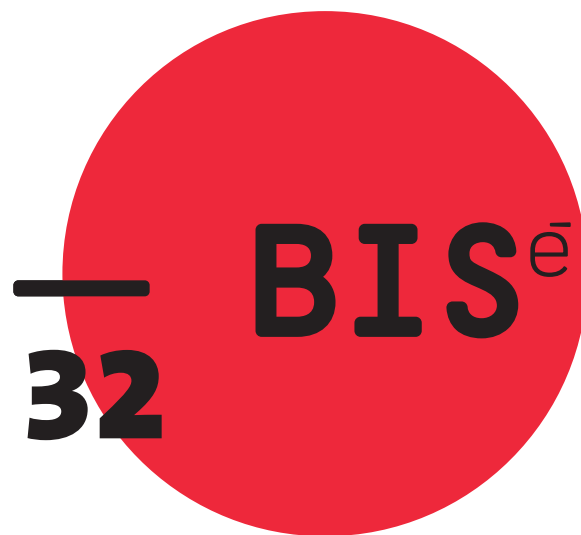
Au cours des dernières semaines, l'Alliance a entendu plusieurs histoires de collègues témoins d'homophobie, de transphobie ou d'hétéronormativité dans leurs classes, dans leurs formations ou dans leurs relations avec des collègues et des directions. Ces témoignages nous incitent à faire ici quelques rappels qui ne devraient pourtant plus être à refaire en 2024.

L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont des composantes de l'être humain au même titre que la taille, la couleur de peau ou un handicap. À ce titre, ces réalités ne relèvent pas d'un choix et n'ont nullement à être remises en question. Le personnel enseignant membre de la communauté LGBTQ2S+ n'a sous aucun prétexte à se faire dire de cacher leur orientation ou leur identité de genre à leurs élèves. On ne demande pas aux profs hétérosexuels de cacher qu'ils ont une conjointe, un conjoint ou des enfants. On ne demande pas aux femmes de taire qu'elles sont des femmes, aux personnes racisées de changer de nom ou aux personnes vivant avec un handicap de le cacher. Appliquer un double standard aux personnes de la diversité relève tout simplement de l'homophobie et de la transphobie. De plus, s'ouvrir à nos élèves sur qui nous sommes est un outil précieux pour créer des liens, développer la confiance et favoriser le vivre-ensemble.

Rappelons que l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre sont protégées contre toute forme de discrimination par l'article 10 de la Charte des droits et libertés. À ce titre, non seulement est-il du ressort de l'employeur de protéger chacun de ses employés, mais il est de la mission même de l'école de lutter activement contre toutes les formes de discrimination. Cela ne se fait pas par de bonnes intentions, mais par des actions concrètes, comme interdire explicitement la transphobie et l'homophobie au code de vie, notamment en ne tolérant pas le vocabulaire discriminatoire de la part d'élèves ou de parents.

L'ÉDUCATION : UN OUTIL DE TAILLE

Toutefois, la véritable façon de lutter contre l'homophobie et la transphobie est l'éducation. C'est pourquoi les notions LGBTQ2S+ doivent être activement enseignées, et ce, à tous les niveaux. Que ce soit par l'apprentissage de la diversité des familles tôt au primaire, par les premières



discussions en lien avec les relations amoureuses et la puberté, à la fin du primaire, ou bien par l'éducation aux pratiques sexuelles sécuritaires au secondaire, la diversité sexuelle et la diversité de genre doivent être incluses dans les contenus et non reléguées comme notes de bas de page ou, pire, à des sujets de débats d'opinion. Le prochain cours de CCQ fera largement place à ces notions, mais tous les cours offrent également une opportunité de faire de l'éducation. Il faut également enseigner l'histoire des luttes de la communauté et inclure ces thèmes dans les lectures proposées aux élèves. Même une SAÉ de maths mettant en scène une famille homoparentale contribue à l'éducation à la diversité.

AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

L'article 19 de la Loi sur l'Instruction publique (LIP) assure et protège l'autonomie des profs sur les moyens pédagogiques et les outils d'évaluation qu'ils utilisent auprès des élèves qui leur sont confiés. Cela veut dire que ni la direction ni les parents n'ont à approuver, ni même à être informés de quand et comment on aborde la diversité en classe. Bien entendu, l'enseignante ou l'enseignant doit utiliser son jugement professionnel afin que ces apprentissages se déroulent dans un contexte favorable et pédagogique. Et si des parents sont mécontents, c'est à la direction d'assumer la responsabilité et de défendre le professionnalisme de ses profs, comme elle le ferait si un parent se plaignait qu'on enseigne l'évolution ou la racine carrée.

Le choix du matériel pédagogique relevant aussi de l'autonomie des profs, les enseignantes et les enseignants ont tout à fait le droit de proposer des livres abordant la diversité, dans leur bibliothèque de classe.

Suite en page 3.

RÉSULTATS DU PROJET-PILOTE

Le projet-pilote de recherche-intervention portant sur la santé mentale du personnel enseignant est terminé. Les chercheurs dévoileront les résultats du projet de recherche visant à prévenir les situations de travail à risque pour la santé mentale, lors d'un webinaire gratuit qui se tiendra de 12 h à 13 h, le 5 juin 2024. Il est ouvert à l'ensemble des acteurs du milieu scolaire. Les inscriptions sont obligatoires. Pour ce faire, utilisez ce code QR.



Il s'agit d'une occasion de prendre connaissance des résultats du projet auquel les enseignantes et enseignants de l'école Saint-Ambroise ont participé et qui permettra d'agir collectivement pour améliorer la santé et l'organisation du travail en milieu scolaire.

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**
Martin Leclerc, secrétaire-trésorier



MEMBRES À STATUT PRÉCAIRE ET EN DÉBUT D'EMPLOI

CE QUE LES COLLÈGUES ONT FAIT À MON ARRIVÉE AU CSSDM ET QUI M'A DONNÉ LE GOÛT DE RESTER EN POSTE

Le Comité des membres à statut précaire et en début d'emploi est un comité syndical qui a pour mission de réfléchir aux enjeux qui les préoccupent, notamment dans leur intégration dans l'école et dans la vie professionnelle et syndicale de nos collègues. Dans les couloirs de l'école, une ambiance effervescente accueille les nouveaux visages arborant avec fierté leur passion pour l'enseignement. Pourtant, derrière les sourires enthousiastes se cachent parfois des sentiments complexes, souvent ignorés : entre autres celui d'être perpétuellement pointé du doigt comme étant *les nouveaux* ou *les nouvelles*. Des gestes fort simples peuvent cependant être mis en place pour contribuer à leur intégration harmonieuse dans l'équipe des profs. Voici quelques exemples que les membres du comité ont soulevés.

Dès le mois de juin, on m'a ajoutée à la liste d'envoi des messages de l'équipe-école, ce qui m'a permis de saluer mes collègues et de visiter mon local. Par la suite, une enseignante de l'école m'a contactée, à la fin du mois de juin pour me souhaiter la bienvenue dans l'équipe, m'envoyer les liens pour les informations organisationnelles de l'école (une mine d'or) et pour m'indiquer qu'elle était disponible pour répondre à mes questions alors que mon contrat commençait seulement plusieurs semaines plus tard. Grâce à ces contacts, j'ai eu l'impression de déjà faire partie de l'équipe.

Au cours des journées pédagogiques précédant la rentrée, tous les nouveaux membres du personnel enseignant ont rencontré les deux mentors, pour notamment nous faire visiter l'école, nous remettre des documents essentiels.

Au moment où on se sent souvent submergé en tant que nouvel enseignant, quel plaisir de ne pas toujours tout chercher et de ne pas se sentir perdu dans l'école. Toutes ces attentions m'ont permis de m'intégrer très rapidement, mais surtout de gagner en efficacité et en confiance!

L'intégration des nouveaux profs, qu'ils soient originaires du Québec ou d'ailleurs, revêt une importance cruciale. C'est à travers des gestes simples, mais significatifs que la solidarité professionnelle peut s'épanouir et transcender les frontières de l'ancienneté.



● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Le Comité des membres à statut précaire et en début d'emploi

SPÉCIALISTES

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ET TÂCHE DANS PLUSIEURS IMMEUBLÉS

Comment doit-on procéder? Selon la clause 5-3.21, section 4, alinéa 2 f) de la *Convention collective locale* (CCL), c'est la direction de l'école d'appartenance qui détermine le moment et le lieu où se tiennent les journées pédagogiques. Elle doit le déterminer en coordination avec la ou les directions des autres écoles concernées après avoir consulté l'enseignant. Le plus tôt possible en début d'année scolaire, ils doivent s'entendre sur les journées de présence de l'enseignant spécialiste à l'une ou l'autre des écoles, en tenant compte du calendrier scolaire des écoles concernées et du pourcentage de tâche de l'enseignant dans chacune des écoles. Le total à la fin de l'année doit être de 180 jours de classe et de 20 journées pédagogiques. Il pourrait donc être nécessaire de procéder à quelques changements quant aux journées de présence prévues à l'une ou l'autre des écoles.

S'il y a moins de 100% de tâche, il n'y a pas de précisions dans la CCL quant au nombre exact de journées pédagogiques à l'horaire. Toutefois, une sentence arbitrale récente gagnée par l'Alliance précise que, en vertu

de ce qui est prévu à l'*Entente nationale*, les éléments de la tâche doivent, pour les enseignantes et enseignants qui ont moins de 100% de tâche, être considérés au prorata. Ainsi, un prof se retrouvant, par exemple, avec une tâche à 80%, devrait aussi consacrer 80% des heures de travail aux journées pédagogiques (88 heures sur les 110 h annuelles).

MISES EN GARDE

Les journées pédagogiques sont des journées importantes : elles permettent l'accomplissement d'un travail essentiel. On ne doit donc jamais accepter un congé en compensation pour des activités étudiantes lors d'une journée pédagogique. Aucune sortie scolaire ni aucun travail en présence des élèves ne devraient avoir lieu lors des journées pédagogiques. Pour plus d'informations, consulter *Les Savoirs essentiels – Les spécialistes au primaire*.



● **Sue Bradley, vice-présidente**

SOLIDARITÉ FRANCE-QUÉBEC

Le 25 mai dernier a eu lieu, à Paris, un grand rassemblement intersyndical et citoyen pour contrer la réforme en éducation affublée du nom de *Choc des savoirs*. Dénoncée par la vaste majorité des acteurs du milieu, elle introduit une série de mesures qui nuiront à l'égalité des chances, à la mixité scolaire et à l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants, notamment en leur imposant un rythme effréné de tests ministériels. C'est sans compter la multitude d'enjeux problématiques qui plombent la profession, comme la rémunération, la formation, le recrutement et l'inclusion scolaire. De toute évidence, même si un océan nous sépare, nos réalités enseignantes se ressemblent énormément !

Nous avons récemment eu l'occasion d'échanger avec un groupe de personnes militantes enseignantes du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP) qui font actuellement une tournée de la France à vélo pour mobiliser leurs collègues et la population autour de ces enjeux importants. Leur défi est de taille, car les profs français n'ont aucune obligation d'être membres ou de cotiser à un syndicat. Cette différence avec le régime québécois rend les luttes syndicales très fragmentées en France. De plus, n'ayant pas de régime de négociation à intervalle fixe, comme c'est le cas chez nous, ils sont beaucoup plus à la merci des aléas des décisions gouvernementales. Mais qu'à cela ne tienne, il reste toujours des gens comme François et son équipe de profs-cyclistes du SNUIPP pour redoubler d'efforts afin de valoriser l'action syndicale comme levier de pouvoir ! Nos camarades d'outremer souhaitaient en savoir davantage au sujet de notre mobilisation des derniers mois. Cette dernière a eu des échos jusqu'en France. Nous avons donc pu profiter de l'occasion de revenir sur notre engagement dans notre lutte et sur les nombreux moments inspirants vécus l'automne dernier.

Ici comme ailleurs, les gouvernements décident sans consulter les gens qui sont dans les écoles. Ici comme ailleurs, les syndicats jouent un rôle central pour défendre l'éducation publique.

Face au néolibéralisme, nos luttes sont les mêmes. Solidarité avec tous nos collègues français !



● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

PROFS RÉGULIERS — RETOUR À L'ÉCOLE D'ORIGINE

Les personnes en surplus d'affectation qui ne se sont pas désistées de leur poste peuvent réintégrer leur école d'origine si un besoin se crée dans leur champ, entre le 1er juin et la séance d'affectation par internet de la rentrée. Elles doivent répondre au critère « capacité » et avoir fait connaître leur intention par écrit à la direction d'école, au plus tard le 17 juin (date limite pour les demandes de retour à l'école d'origine).



● **Frédéric Pilon, conseiller**

ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ASSOCIÉS

L'activité de reconnaissance des enseignantes et enseignants associés a eu lieu le 23 mai dernier à la TOHU. Cette soirée festive et décontractée s'est déroulée dans la bonne humeur et elle a permis aux enseignantes et enseignants présents d'échanger entre eux. Les membres du Comité d'encadrement des stagiaires (CES) en ont profité pour souligner l'implication et le travail des enseignantes et des enseignants associés qui ont accepté de recevoir des stagiaires cette année, malgré la charge supplémentaire et le temps que cet accompagnement demande. L'Alliance tient à remercier les enseignantes qui vous représentent au CES (Touraya Ait, de l'école La Voie, Amélie Piché Richard, de l'école Saint-Barthélemy - pavillon Des Érables, et Caroline Tardif, de l'école Rose-des-Vents) pour l'organisation de cette belle soirée de reconnaissance et pour leur implication au sein du Comité d'encadrement des stagiaires.



● **Sue Bradley, vice-présidente**



© Alliance

LGBTQ2S+ — DES RAPPELS QU'ON NE DEVRAIT PAS AVOIR À FAIRE (SUITE)

Il est aussi souhaitable que des livres abordant la diversité pour tous les niveaux scolaires se retrouvent dans la bibliothèque de l'école. L'Alliance a une bibliographie exhaustive d'ouvrages pour tous les âges que vous pouvez faire acheter en utilisant les budgets de l'école. C'est le rôle de votre direction d'approuver les livres à mettre sur les tablettes de la bibliothèque. Dans ce cas aussi, un double standard ne saurait être appliqué. Si des livres mettant en scène des histoires d'amour entre garçons et filles peuvent s'y trouver, des histoires mettant en scène deux garçons amoureux ne devraient pas être refusées.

Sachez que l'Alliance ne saurait tolérer aucune atteinte à l'autonomie professionnelle de ses membres ni aucune discrimination envers les profs de la communauté LGBTQ2S+. En ce sens, nous vous invitons à nous faire part de toute situation inacceptable vécue afin que nous puissions faire les interventions nécessaires.

Tenons-le-nous pour dit : face à la montée de l'homophobie et de la transphobie dans nos écoles...

L'inaction, c'est assez.

La frilosité, c'est assez.

La peur des parents, c'est assez.

Les doubles standards, c'est assez.



● À nous d'agir, aux directions d'agir, au CSSDM d'agir !

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**
Élyse Bourbeau, vice-présidente

